



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
[contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)  
[www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/046

### ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,  
Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,  
Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,  
Vu la demande en date du 30 Mai 2024 formulée par Madame Viviane FIORUCCI, vice-présidente du Morgan Club de France 22 Rue Jamen Grand 69300 CALUIRE, pétitionnaire, relative à la venue de voitures à Thiers.

**Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de cette venue, il convient d'autoriser la pétitionnaire à occuper le domaine public.**

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La pétitionnaire est autorisée à stationner une vingtaine de véhicules :

- Sur la Place Antonin Chastel le **Vendredi 13 Juin 2025 de 09h30 à 12h30**.
- Sur le parking de la Salle Espace le **Samedi 14 Juin 2025 de 09h30 à 12h30**.

**ARTICLE 2** : La pétitionnaire défèrera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devra se soumettre aux directives du Plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus, déchets ou autres salissures.

**ARTICLE 3** : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Madame Viviane FIORUCCI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### **ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.t-a-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffet.a-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 16 Janvier 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN